



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 344, en Mathématiques, de la composante Faculté d'économie de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CLERC	ANTOINE	AGREGE	H1300
Mme	CROS	EVELYNE	CERTIFIE	H1300
M.	EL METHNI	JONATHAN	MCF	26
M.	LAURENT	ALAIN	MCF	5
M.	PIGEONNAT	YVAN	AGREGE	H1300
M.	SEMIRAT	STEPHAN	MCF	5

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 345, en Anglais, de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BERAUD	NICOLAS	MCF	60
Mme	FERRE	ALBANE	CERTIFIE	NC
M.	MUSEAU	MATTHIEU	MCF	60
Mme	PELLET	CHARLOTTE	CERTIFIE	H0422
M.	ROBERT	PASCAL	CERTIFIE	H1414

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 346, en Génie électrique, de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CANAT	PIERRE-FRANCIS	AGREGE	H1415
M.	CORNE	ADRIEN	MCF	63
Mme	FRANTZ	GENEVIEVE	AGREGE	H1500
M.	FREY	DAVID	MCF	63
Mme	GOUIN	ALEXIA	MCF	61
M.	HILAIRE	DANIEL	AGREGE	H1415

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 347, en Lettres modernes, de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BAROTH	JULIEN	PR	60
Mme	GIFFARD CARLET	MAUD	AGREGE	H0202
Mme	LORETZ	MATHILDE	AGREGE	H1416
Mme	TREHOUST	EMMANUELLE	CERTIFIE	H8010
M.	VILLARD	PASCAL	PR	60

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 348, en Sc. indus. De l'ingénieur option ingénierie des constructions, de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BENFARES	YOUCEF	P.L.P.	H3000
M.	FAUQUEUX	FRANCOIS	AGREGE	H1416
M.	OXARANGO	LAURENT	PR	60
M.	RICOTIER	DAMIEN	AGREGE	H3000
M.	ROUBIN	EMMANUEL	MCF	60

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 349, en Lettres modernes, de la composante IUT 1 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BOGGETTO	JEAN-MARC	AGREGE	H1415
M.	BULTEAU	ANTOINE	AGREGE	H5100
M.	FANTINI	STEPHANE	CERTIFIE	H0202
Mme	MENEZ	TANYA	AGREGE	H0202
M.	NDAGIJIMANA	FABIEN	PR	63
M.	PISTONO	EMMANUEL	MCF	63
Mme	VOISIN	EMILIE	CERTIFIE	H0202

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 350, en Biochimie - génie biologique - biotechnologie, de la composante UFR de Chimie et de Biologie est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

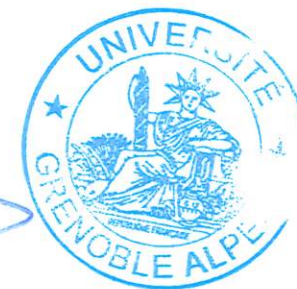
Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	AKOKA	AUORE	AGREGE	H1600
Mme	BLANDIN	VERONIQUE	MCF	32
Mme	DARRACQ CALMETTES	MARIE CECILE	AGREGE	H1300
Mme	FRABOULET	SANDRINE	MCF	65
M.	HINDRE	THOMAS	MCF	64

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 352, en Numérique et sciences informatiques, de la composante UFR IM2AG est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	DU BOUSQUET	LYDIE	PR	27
Mme	GONZALEZ-SAEZ	GABRIELA	MCF	NC
M.	LEDRU	YVES	PR	27
M.	VINCENT	JEAN MARC	MCF	27
M.	WACK	BENJAMIN	AGREGE	H1300

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 353, en Numérique et sciences informatiques, de la composante UFR IM2AG est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	DARRACQ CALMETTES	MARIE CECILE	AGREGE	H1300
M.	DESBAT	LAURENT	PR	26
Mme	DU BOUSQUET	LYDIE	PR	27
M.	DUVIVIER	LOUIS	MCF	27
M.	SERASSET	GILLES	MCF	27

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 356, en Anglais, de la composante Service des Langues est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	FOURES	MARC	CERTIFIE	H0422
Mme	HENDERSON	ALICE	PR	11
Mme	MASPERI	MONICA	PR	14
Mme	THEVENON	MARIE	MCF	11
Mme	WAGNER	DANIELLE	CHARGE ENS	NC

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 357, en Education physique et sportive, de la composante UFR STAPS est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BLACHON	EMMANUELLE	AGREGE	H1900
Mme	GUILLEMAIN	ISABELLE	MCF	69
M.	LE DIOT	LOIC	AGREGE	H1900
M.	LEAUTE	JEAN PIERRE	AGREGE	H1900
M.	MANTOUX	ARNAUD	MCF	31
Mme	MENDELSON	MONIQUE	MCF	74
Mme	PALLUEL	ESTELLE	MCF	74

M.	RASTOUIL	DAVID	AGREGE	H1900
M.	SARRAZIN	PHILIPPE	PR	74

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 358, en Anglais, de la composante UFR SoCLE est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	LYU	EVGUENIYA	MCF	11
Mme	PEYNAUD	CAROLINE	MCF	11
Mme	SACOMANI	RISA	AGREGE	H0422
Mme	THEVENON	MARIE	MCF	11
M.	TODESCHINI	VIVIEN	AGREGE	H0422

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 359, en Economie et gestion, de la composante IUT 2 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BILLARD	LAURENCE	MCF	6
Mme	FRONT	AGNÈS	PR	27
Mme	GERARD	JESSICA	MCF	6
Mme	PELTIER-DUPAS	GWENAELLE	AGREGE	H8010

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH

Yassine





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 360, en Eco-gest option comptabilité et gestion, de la composante IUT 2 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	ALLIROL	BEATRICE	MCF	6
Mme	BILLARD	LAURENCE	MCF	6
Mme	GOUBIER	FABIENNE	CERTIFIE	H8030
Mme	MADIES	ANNE	AGREGE	H0000

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 361, en Eco-gest option commerce et vente, de la composante IUT 2 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BILLARD	LAURENCE	MCF	6
Mme	PEREA	CELINE	MCF	6
Mme	PREVITALI	ALEXANDRA	AGREGE	H8010
Mme	VAUQUOIS	EMMANUELLE	MCF	6

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 362, en Sciences et techniques médico-sociales, de la composante IUT 2 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ALVAREZ	STEPHANE	MCF	19
Mme	BILLARD	LAURENCE	MCF	6
M.	MONFORT	EMMANUEL	MCF	16
Mme	TRIGEASSOU	SANDRINE	AGREGE	H0422

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 364, en Sc. indus. de l'ingénieur option informatique et numérique, de la composante IUT Valence est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DELEUZE	CHRISTOPHE	MCF	27
M.	FOURTY	NICOLAS	MCF	61
M.	LAMBERT	VICTOR	CERTIFIE	H0422
M.	MOLLIEX	RAPHAEL	AGREGE	H1300

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 365, en Physique - chimie, de la composante UFR PHITEM est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DUPUY	JEROME	PR	64
M.	FURGET	CHRISTOPHE	PR	29
M.	HENRI	GILLES	PR	34
M.	MEJEAN	GUILLAUME	MCF	30
Mme	ZANIER	SYLVIE	AGREGE	H1500

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 366, en Economie et gestion, de la composante IUT 2 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BILLARD	LAURENCE	MCF	6
M.	CABROL	Matthieu	MCF	6
Mme	CASSIER-HANS	BARBARA	AGREGE	H8010
M.	COLIN	PASCAL	PR	NC
M.	LARDY	LAURENT	AGREGE	H1300

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 11/03/2016 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 367, en Numérique et sciences informatiques, de la composante IUT 2 de Grenoble est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	DUPUY CHESSA	SOPHIE	PR	27
M.	FONTENAS	ERIC	MCF	26
Mme	LAMBERT-LACROIX	SOPHIE	PR	26
M.	MARTIN	PHILIPPE	MCF	27
M.	PILLARD	LOIC	AGREGE	H1300
M.	VAUFREYDAZ	DOMINIQUE	PR	27

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 14/11/2025

Le président de l'Université

Yassine LAKHNECH

